

# INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ

Etablissement public institué par la loi du 9 août 1963  
AVENUE DE TERVUREN 211 - 1150 BRUXELLES

Service des soins de santé

Circulaire OA n° 2003/ 33

Bruxelles, le 30 janvier 2003

62/ 440

63/ 422

Concerne : instructions comptables et statistiques relatives aux prestations de santé.

**CONVENTION TYPE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE RELATIVE AU MONITORING  
CARDIORESPIRATOIRE A DOMICILE DE NOUVEAU-NES ET DE NOURRISSONS PRESENTANT UN  
RISQUE DE MORT SUBITE.**

Document C 8 // Document N 88

Pseudo-code nomenclature supprimé :

772870 « surveillance cardio-respiratoire »

Nouveaux pseudo-codes nomenclature :

775250 « surveillance cardio-respiratoire avec un moniteur avec mémoire »

775272 « surveillance cardio-respiratoire avec un moniteur sans mémoire »

Date d'application : 1er janvier 2003

Le Fonctionnaire Dirigeant,



F. PRAET

Directeur général